

blé ont rapporté à nos cultivateurs de l'Ouest bien des dollars qu'autrement ils auraient facilement pu perdre. Si on avait lancé sur le marché, en quantités massives, la récolte de céréales humides de l'an dernier, je me demande ce qui serait advenu des prix. C'est là un point dont il faut se souvenir.

Revenons à ce qui dans mon argumentation a trait aux États-Unis. On parle beaucoup du programme de maintien du prix des denrées agricoles, adopté par les États-Unis. Toute personne sensée reconnaîtra que la situation qui existe aux États-Unis relativement aux prix agricoles est entièrement différente de celle qui existe au Canada, surtout en ce qui a trait au blé. Le Canada doit exporter à peu près les trois-quarts du blé qu'il produit, tandis que les États-Unis consomment à peu près les trois-quarts de leur production. Ils peuvent donc adopter à l'égard du prix du blé une politique bien différente de celle que nous pourrions mettre en œuvre au Canada. Je parle ainsi parce que je sais fort bien quelle serait la réaction des contribuables si le Canada tentait de maintenir les prix en suivant les méthodes adoptées aux États-Unis.

Ce n'est pas tout. Ce sur quoi je veux insister,—personne d'autre n'a présenté l'argument avec assez de vigueur et pourtant je le juge important,—c'est que sans l'accord international sur le blé nous ne pourrions pas savoir quel montant les États-Unis sont prêts à perdre à l'égard du blé à l'exportation.

Nous ne disposons d'aucune méthode sûre de le savoir maintenant, mais je suis certain qu'en participant à l'accord sur le blé ils se rendent compte de leur situation par rapport aux autres pays, en ce qui concerne la remise qu'ils accorderont à l'égard de leur blé de la catégorie 2, ou du blé vendu en dehors de l'accord. Je soutiens donc, après avoir réfléchi soigneusement à la question, que l'accord établit un régime de prix reconnus par ceux qui participent à l'accord, ce qui assure une mesure de stabilité qu'on ne saurait obtenir par d'autres moyens. Il y a aussi la situation particulière dans laquelle se trouvent les États-Unis. Je ne veux aucunement critiquer leur ligne de conduite, mais il n'en reste pas moins vrai que leur décision d'établir deux prix pourrait bien avoir comme résultat d'établir un barème de prix en dehors de l'accord qui influencerait grandement sur le niveau général des prix dans le monde.

Je reviens à ce que je disais au début, savoir que la décision d'instituer ce syndicat international du blé, si l'on peut dire, a entraîné une certaine mesure de stabilité, comme le reconnaissent tous les pays expor-

tateurs, et des prix que les pays importateurs considèrent comme raisonnables. L'accord assure une certaine stabilité aux exportateurs et un sentiment de sécurité aux pays importateurs, qui sont assurés d'obtenir du blé. Je dirai même, bien que ce sujet ne doive peut-être pas être mentionné dans ce débat, qu'il y a un grand nombre d'autres denrées, plusieurs autres au moins, que les gouvernements devraient envisager à bon droit du point de vue international, au lieu du point de vue d'une concurrence sans merci. Je veux parler de choses qui sont d'une grande importance pour le monde entier. L'accord sur le blé pourrait servir d'exemple utile à propos d'autres denrées très importantes.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire ajouter ceci. Je ne me sens pas à la hauteur de ce que je vais dire, mais puis-je signaler que nous avons été singulièrement fortunés dans le choix du personnel à qui nous avons confié l'administration de la Commission canadienne du blé. Leur tâche n'a pas été facile. Ces hommes, du président jusqu'au dernier, ont manifesté une modération, une compréhension particulièrement remarquables. Nous leur devons beaucoup de gratitude pour la façon dont ils se sont acquittés de cette tâche très difficile: vendre notre blé. Les producteurs et les consommateurs en ont grandement profité. La preuve en est qu'ils ont pu maintenir leurs rapports.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): Comme l'a déjà dit notre collègue de Battle-River (M. Fair), les créditistes appuieront cet accord. Il va de soi que les cultivateurs canadiens méritent de recevoir \$2.05 le boisseau. Que la Grande-Bretagne doive payer ce prix-là, c'est autre chose. Les syndicats de cultivateurs estiment que le prix doit être de \$2.35, ce qui me paraît à peu près juste. A en croire le dernier bulletin Searle du 22 avril, la Commission demande \$2.16½ pour le blé de la catégorie 2 vendu dans le monde. On peut voir là une indication de la valeur que la Commission elle-même attribue au blé. Mais, comme je le disais, c'est autre chose que de qualifier la Grande-Bretagne de "difficile" parce qu'elle ne veut pas payer des prix comme ceux-là.

Je regrette qu'on ait employé le mot "difficile" dans la discussion. J'aimerais consigner au compte rendu quelques renseignements qui, je l'espère, auront une large diffusion par tout l'Ouest du Canada. J'ai remarqué une petite tendance chez certains députés de blâmer encore une fois la Grande-Bretagne, tout comme on l'a déjà blâmée il